

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 mai 2013**

**DCM N° 13-05-12**

**Objet** : Acquisition d'un ensemble immobilier 110, route de Lorry à Metz Devant-les-Ponts.

**Rapporteur : Mme FERRARO, Adjointe chargée de quartiers**

Monsieur BRULE André est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti, frappé d'une servitude d'alignement, d'une superficie de 31 a 70 situé au n° 110, route de Lorry à Metz Devant-les-Ponts. Il a chargé la SARL Jacques Laveine Immobilier de rechercher un acquéreur aux termes d'un mandat exclusif de vente.

Cette société propose de céder la totalité des terrains à la Ville de Metz au prix de 245 000 €, honoraires de négociation compris, soit 17 900 € TTC à la charge du mandant.

Ce prix est nettement inférieur à l'évaluation du service France Domaine qui a fixé la valeur vénale de cet immeuble à 371 000 €, le coût de démission du bâti ayant été estimé à 14 175 €.

Ces terrains jouissent d'une situation très favorable dans un quartier résidentiel et offrent différentes perspectives d'aménagement.

Il est donc proposé d'acquérir ces parcelles dans le cadre de la constitution de réserves foncières.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues

**VU** l'évaluation du Service France Domaine ;

**VU** le mandat de vente de Monsieur BRULE André ;

**VU** la proposition de prix de la SARL Jacques Laveine Immobilier ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1. **D'ACQUERIR** l'ensemble immobilier bâti appartenant à Mr BRULE André, domicilié 33, route de Vigneulles à LORRY-LES-METZ et cadastré sous :

#### **BAN DE DEVANT-LES-PONTS**

Section DZ – n° 43 – route de Lorry - 13 a 57 ca,  
Section DZ - n° 44 – route de Lorry - 17 a 07 ca,  
Section DZ – n° 103 – route de Lorry - 1 a 06 ca.

2. **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 245 000 €, honoraires de négociation compris, soit 17 900 € TTC à la charge du mandant ;
3. **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
4. **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
5. **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1045 du Code général des Impôts ;
6. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**